

*CONTRAT QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT DE
L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE
PÉDAGOGIQUE*

2002-2006

LE MINISTERE DE LA JEUNESSE,
DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE

ET

L'INSTITUT NATIONAL DE
RECHERCHE PEDAGOGIQUE
Après délibération de son conseil
d'administration
en date du 10 janvier 2003

Il est établi le présent contrat de développement pour les années 2002-2006.

Ce contrat fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs poursuivis, avant son renouvellement.

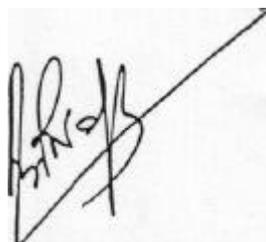
Fait à Paris le 4 mars 2003

Pour le ministre de la jeunesse, de
l'éducation nationale et de la
recherche et par délégation,
le directeur de l'enseignement
supérieur,

La directrice de l'institut national de
recherche pédagogique



Jean-Marc MONTEIL



Anne-Marie PERRIN-NAFFAKH

SOMMAIRE

PREAMBULE

1 CONTRIBUER A UNE PRODUCTION SCIENTIFIQUE DE QUALITE RECONNUE

11^{ier} Pôle : *Recherche sur les processus éducatifs et les situations d'apprentissage*

12^{ème} Pôle : Comprendre l'évolution des systèmes éducatifs, analyser les politiques éducatives.

13^{ème} Pôle : Recherche sur les sciences et technologies de l'information et de la communication

appliquées à l'éducation.

14 Affirmer la contribution de l'INRP au développement des recherches dans le domaine de l'éducation et la formation.

2 ASSURER UNE MISSION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE VEILLE ET DE DIFFUSION PAR UN RESEAU DE RESSOURCES ET DE FORMATION EN CONFORMITE AVEC LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

21 Moderniser la bibliothèque dans le cadre de son transfert à Lyon.

22 Moderniser et étendre les activités du Musée National de l'Education, le conforter comme tête de réseau.

23 Construire une veille scientifique, documentaire et technologique éprouvée, appréciée et vivante.

24 Ancrer les activités éditoriales sur le nouveau projet scientifique de l'INRP.

25 Développer la mission de formation à l'intersection entre ressources et recherches.

3 MODERNISER, DEVELOPPER ET OUVRIR L'ETABLISSEMENT 31 Gérer

la maintenance et l'extension du patrimoine.

32 Actualiser le système d'information et de communication.

33 Améliorer le fonctionnement de la communication interne et externe.

34 Recentrer les structures organisationnelles et clarifier la répartition des moyens.

35 Assurer une insertion satisfaisante des personnels et engager l'évolution du cadre d'emploi. 36 Mettre

en oeuvre une politique efficace de coopération internationale.

4. MESURER LES REALISATIONS ET LES IMPACTS

Contrat 2002-2006 de l'Institut national de recherche pédagogique.

Le texte ci-dessous, adressé à l'INRP le 19 décembre 2002 par le Directeur de l'Enseignement supérieur, a été approuvé le 10 janvier 2003 par le Conseil d'administration de l'établissement.

Les modifications ponctuelles qu'il comporte sont signalées en caractères italiques, ou par le signe [...] s'il s'agit de suppressions.

Préambule

Héritier du Musée Pédagogique fondé en 1879, l'Institut Pédagogique National (IPN) créé en 1956 rassemble des collections historiques constituées dès le XIX^{ème} siècle. Mais il entend être également un organisme d'information et de documentation au service des enseignants, donc de modernisation des méthodes d'enseignement. En 1970, l'IPN est subdivisé en deux organismes : l'Institut National de la Recherche et de la Documentation Pédagogique (INRDP) et l'Office Français des Techniques Modernes d'Education (OFRATEME). En 1976, une nouvelle répartition des rôles donne naissance à l'Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP) et au Centre National de la documentation Pédagogique (CNDP). L'INRP recueille un double héritage : comme lieu d'accueil et de développement de recherches pédagogiques déjà engagées dans les organismes précédents ; comme centre de ressources documentaires en éducation.

Durant la dernière décennie, une politique volontariste de l'institut lui a progressivement donné un caractère universitaire par les décrets du 5 mars 1993 puis du 14 janvier 2000 : il est défini comme un **établissement public national à caractère administratif** sous la tutelle des ministres chargés de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Six missions lui ont été confiées : recherche en éducation, formation initiale et continue des formateurs, études et expertise, veille scientifique, centre de ressources au service des chercheurs et de la communauté éducative et gestion du patrimoine muséographique et bibliographique. Le rapport d'activité 2001 atteste en matière de recherche, par exemple, d'une production conforme à la dimension nationale de l'Institut : achèvement de 19 recherches et 14 actions d'accompagnement ; 36 opérations en cours, dont 17 engagées en septembre 2001 et qui viendront à leur terme en juin 2004.

Décidée à plusieurs reprises depuis 1992 et confirmée, **la délocalisation de l'INRP à Lyon**, actée par le Comité interministériel d'aménagement du territoire de décembre 1998, s'achèvera à l'automne 2004. Le Conseil d'administration de l'institut a émis un avis favorable à l'installation du siège de l'INRP à Lyon. La majeure partie des services généraux de l'INRP et une partie limitée des activités de recherche se trouvent actuellement sur le site de Saint-Fons en banlieue lyonnaise. L'intégralité des fonds de la bibliothèque actuellement sise rue d'Ulm sera transférée pour juillet 2003 à Lyon-Gerland (Bibliothèque Denis Diderot). A l'exception de l'UMR constituée à Marseille et des

opérations construites en partenariat avec l'ENS Ulm et l'ENS Cachan, l'ensemble des activités de l'INRP (hormis le Musée, localisé à Rouen) auront été transférées en Rhône-Alpes (Lyon et accessoirement Grenoble) entre l'automne 2002 et l'automne 2004. Un nouveau bâtiment édifié à Gerland accueillera fin 2004 la plupart des activités de recherche, de ressources, de formation et de gestion de l'institut, le site de Saint-Fons étant maintenu à titre complémentaire.

La Note d'orientation pour un programme quinquennal de l'INRP – 2002-2006, adressée à la directrice de l'institut le 8 octobre 2001 par les directeurs de cabinet des ministres de l'éducation nationale et de la recherche, attend de l'institut qu'il favorise "l'ouverture de la recherche française à d'autres horizons et participe ainsi au renouvellement des approches quant aux questions d'éducation et de formation". Elle précise que le premier contrat passé entre l'INRP et l'Etat "se devra d'être un contrat d'objectifs précisant ses missions en matière de production scientifique et de transfert de résultats de recherche [...] un contrat de développement [...] et de mutation". Il s'agit donc d'un contrat d'objectifs, à savoir un contrat par lequel la tutelle décline les priorités dans l'exercice des missions de l'Institut, et qui incite l'INRP à optimiser les moyens dont il dispose en se recentrant sur des priorités. Un objectif central est de faire que l'INRP soit reconnu comme un institut ouvert sur la recherche universitaire et engagé dans des coopérations internationales lui permettant, à terme, de s'inscrire de façon incontestable parmi les établissements scientifiques de premier rang.

L'Institut national de recherche pédagogique est donc appelé à se définir :

- en tant qu'organisme de recherche participant à la production scientifique fondamentale ou appliquée,
- en tant que centre de ressources scientifiques permettant la veille, la capitalisation et la valorisation des résultats de la recherche dans le champ de l'éducation en France et à l'étranger,
- en tant qu'établissement national mettant à disposition de la recherche des collections muséographiques, bibliographiques et documentaires, un service d'édition et un système d'information performant,
- en tant qu'acteur privilégié des réseaux d'échanges scientifiques et techniques entre les laboratoires de recherche, les professionnels de l'éducation et de la formation, les instituts universitaires de formation des maîtres.
- en tant que structure apte à renforcer l'inscription internationale de la recherche française en éducation.

La mutation de l'établissement, corrélée à son installation à Lyon, devra s'opérer à travers la réalisation d'objectifs prioritaires, dont plusieurs englobent la nécessité de poursuivre, conforter et amplifier ses acquis incontestables :

- Une nouvelle structuration de la recherche par la constitution d'UMR et d'équipes de recherche technologique ;
- La rénovation, la modernisation et le développement de la bibliothèque et des services documentaires ;
- La réorganisation de la politique de publications et d'éditions ;
- Une gestion appropriée des ressources humaines.

A cet effet, L'Etat approuve le projet de l'Institut National de la Recherche Pédagogique et l'engage à développer les stratégies suivantes:

1 CONTRIBUER A UNE PRODUCTION SCIENTIFIQUE DE QUALITE RECONNUE

2 ASSURER UNE MISSION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE VEILLE ET DE DIFFUSION PAR UN RESEAU DE RESSOURCES ET DE FORMATION EN CONFORMITE AVEC LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

3 MODERNISER, DEVELOPPER ET OUVRIR L'ETABLISSEMENT

4. MESURER LES REALISATIONS ET LES IMPACTS

1. CONTRIBUER A UNE PRODUCTION SCIENTIFIQUE DE QUALITE RECONNUE

Les perspectives ouvertes par ce premier contrat d'objectifs s'appuient sur les recommandations de la *Note d'orientation pour un programme quinquennal de l'INRP – 2002-2006* qui explorait les possibilités de mettre en pratique trois recommandations du rapport « Pour un programme stratégique de recherche en éducation » remis au Ministre de l'Education nationale et au Ministre de la Recherche par le professeur Antoine Prost :

- Distinguer les recherches et l'accompagnement de pratiques innovantes.
- Développer des recherches organisées collectivement et sur programme.
- Mettre en place des évaluations externes des projets puis des résultats.

Le mandat de l'INRP, pour ce premier contrat d'objectif, est de construire une politique scientifique liée à la recherche universitaire et appuyée sur des unités de recherche cohérentes et identifiées. L'institut est appelé à favoriser l'ouverture de la recherche française à d'autres horizons par une politique active de coopération et à participer au renouvellement des analyses sur les questions d'éducation et de formation.

Les axes de recherche définis par la *Note d'orientation* donneront naissance à trois pôles interdépendants. L'un concerne les situations d'apprentissages et les problématiques de formation ; l'autre est centré sur l'histoire et l'analyse des systèmes éducatifs et des politiques d'éducation ; un troisième est dévolu au développement des Technologies de l'Information et de la Communication appliquées à l'éducation (TICE).

Ces options découlent en partie d'un existant qu'il convenait de préserver. Elles dépendent aussi, dans une certaine mesure, des alliances qu'il a été possible de conclure. Elles n'en esquissent pas moins une nouvelle politique scientifique de l'INRP et une relation originale entre recherches et production de ressources. La mise en cohérence de l'ensemble est l'un des enjeux du présent contrat. L'INRP sera appelé à faire évoluer ses instruments de pilotage scientifique afin de développer ces pôles et de conduire une politique de soutien aux unités de recherches reconnues pour leur apport à la connaissance des phénomènes d'apprentissage, d'éducation et de formation.

L'accomplissement des nouvelles missions de l'INRP dépend pour une large part de sa capacité à mobiliser, pour défendre des projets pertinents, ses propres capacités et celles de ses partenaires scientifiques, éducatifs et administratifs. L'INRP s'est donc engagé dans la construction d'unités mixtes de recherche en coopération avec les Ecoles normales supérieures, les Universités et le CNRS.

Cinq UMR et deux ERTé sont constituées dès le début de la première contractualisation. S'y adjoignent huit équipes en projet, formées pour l'essentiel en partenariat avec des IUFM, qui ont vocation à révéler de nouveaux questionnements pour le renouvellement des recherches portant sur l'éducation. Deux nouvelles ERTé [...] seront conçues en 2003 pour renforcer cet ensemble. Ces équipes de recherche, qui ne sont pas toutes dans une configuration pérenne*, sont les unités constitutives des pôles thématiques suivants :

1.1 - 1^{ier} Pôle : Recherche sur les processus éducatifs et les situations d'apprentissage

Le premier pôle est formé de trois UMR et deux ERTé et accueille deux équipes en projet.

L'**UMR STEF (Sciences et Techniques en Education et Formation)**, avec l'ENS Cachan, développe des recherches en didactique des Sciences et des Techniques dans une double perspective de connaissance et d'intervention. Centrée sur les sciences et les techniques, l'UMR développera cinq axes de travail qui se réfèrent à l'actualité des évolutions des dispositifs d'enseignement et de formation et prennent en compte les spécificités de ces disciplines et de leur enseignement :

- matériel et virtuel dans l'investigation scientifique et la conception technique ;
- problèmes de médiation et de documentation en formation ;
- formel et potentiel dans les réalisations curriculaires ;
- professionnalité et intervention enseignantes ;
- technologique et professionnel dans les reprises d'études supérieures.

Le programme de recherche s'aligne prioritairement sur l'axe de la *note d'orientation* «Construction des savoirs et professionnalité enseignante», tout en contribuant à la connaissance des processus d'apprentissage. L'UMR STEF est le support du DEA « Sciences, techniques, enseignement et diffusion ».

L'**UMR GRIC (Groupe de Recherche sur les Interactions Communicatives, CNRS-ENS Lyon - Lyon 2)** oriente ses recherches selon trois axes :

- liens entre enseignement et apprentissage des sciences,
- formation et apprentissage professionnels,
- conception d'outils d'enseignement ou de formation incluant les TICE et étude de leur usage.

Cette UMR de composition interdisciplinaire (sciences du langage et didactique des disciplines) développe l'hypothèse que l'interaction est un facteur de production des connaissances et met en œuvre des méthodologies de recherche en didactique des sciences (GRIC3) qui reposent

* Il convient de rappeler que, comme l'engagement en a été pris, un certain nombre d'actions, identifiées sous le terme de « recherches propres de l'INRP », engagées en 1999 et 2000 seront menées à leur terme (juin 2003 et juin 2004).

sur l'observation et l'enregistrement de situations de classe et de formation. Les analyses portent sur l'épistémologie, les hypothèses d'apprentissage liées aux savoirs et pratiques et la structuration des savoirs et leur transposition. L'INRP développera dans un second temps ses relations avec la composante « recherches en didactiques des apprentissages linguistiques » (GRIC2).

L'UMR **ADEF (Apprentissage, Didactiques, Evaluation, Formation)** participe au développement d'un pôle de recherche en didactique et en éducation finalisé par la formation des professeurs qui engage les équipes de l'université de Provence (CIRADE), de l'IUFM d'Aix-Marseille et de l'INRP. Les recherches fondamentales, finalisées par les questions de la formation initiale des professeurs, y sont appréhendées dans un dialogue des didactiques avec les disciplines de référence, l'ergonomie scolaire de l'action enseignante et les sciences de l'éducation. Dans le cadre des approches anthropologiques des phénomènes didactiques, l'UMR ADEF concourt aux travaux sur l'apprentissage des sciences et de la technologie et s'attache particulièrement à l'enseignement des mathématiques à tous les niveaux de la scolarité obligatoire.

L'ERTé **ACCES (Actualisation continue des connaissances des enseignants en sciences)** est adossée au laboratoire STEF (INRP –ENSC), au Laboratoire de Sciences de la Terre (CNRS ENS Lyon) et au Laboratoire de sciences de la vie (CNRS ENS Paris). En s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication, elle vise à faciliter la diffusion de nouvelles connaissances prenant en compte les évolutions scientifiques majeures et des transformations qu'elles appellent dans les contenus à enseigner et dans la formation des enseignants. L'ERTé s'attachera à la définition et la mise en place de dispositifs pérennes assurant une veille scientifique et une écoute des besoins d'information et de formation. Elle réalisera des dispositifs technologiques nécessaires à la visibilité, l'accessibilité et la mise à jour permanente des ressources constituées et évaluera leur appropriation par les enseignants et les structures de formation.

L'ERTé **La main à la pâte** sera partie prenante du dispositif *La main à la pâte*, tout en ayant ses objectifs propres. Elle retient pour objet d'étude l'action menée en vue d'aider les enseignants à développer des activités scientifiques dans leur classe, action qui vient en appui du *Plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école* lancé en juin 2000. A cet effet, les recherches enrichiront les connaissances de la communauté scientifique sur l'auto-formation des maîtres, en particulier par l'intermédiaire des TICE, et sur l'impact de l'enseignement des sciences sur l'apprentissage du langage ou de la socialisation. Les recherches de l'ERTé s'appuieront sur les sites pilotes, identifiés et mis en réseau par *La main à la pâte* pour favoriser une amélioration de la qualité, de la diffusion et de l'impact de ce dispositif. L'ERTé prendra appui sur l'Académie des sciences et sur des unités de recherche de deux institutions (Ecole normale supérieure, INRP), dont la stabilité doit garantir que la question de l'enseignement des sciences sera abordée de façon cohérente entre école, collège et lycée.

Au cours du contrat, ce pôle pourrait s'enrichir d'une **ERTé GEC (Corps, Education, Genre)** par association de l'INRP avec le laboratoire CRIS de l'Université Lyon 1 et accueillera deux équipes en projet :

- L'**Equipe en projet *Pratiques langagières et construction des savoirs***, qui se fixe un thème de recherche commun aux champs de la didactique et des sciences du langage. Elle étudiera le rôle des verbalisations et des interactions langagières dans la construction cognitive et sociale des élèves.
- L'**Equipe en projet *Epistémologies, didactiques, professionnalisation***, qui étudiera , dans les processus de professionnalisation des enseignants, d'une part la place des épistémologies des disciplines, d'autre part l'analyse de pratiques sollicitant l'écriture.

L'enseignement et l'apprentissage de différentes disciplines scolaires sont traités par plusieurs unités de recherche appartenant à des établissements et des disciplines diversifiés. Le point commun est le souci de sortir du cadre strict de la didactique pour établir des relations fortes avec les disciplines enseignées, l'étude des contextes et l'analyse des interactions.

1.2 - 2^{ième} Pôle : Comprendre l'évolution des systèmes éducatifs, analyser les politiques éducatives.

Le second pôle s'appuie sur deux UMR et accueillera quatre équipes en projet.

L'**UMR SHE (Service d'histoire de l'éducation)** rejoint l'Ecole normale supérieure de Paris, *qui constitue* un contexte favorable à l'émergence de nouvelles capacités de recherche dans ce champ. Le Service d'histoire de l'éducation est reconnu en France et à l'étranger comme un laboratoire de recherche et une ressource incontestable, par la qualité, l'abondance et la pertinence scientifique de ses productions. Cependant, le SHE doit, au cours de ce contrat, développer l'accueil de doctorants et de jeunes chercheurs. De ce point de vue, l'association avec l'ENS Ulm a un intérêt stratégique ; l'unité contribuera à l'encadrement des normaliens et pourra orienter certains d'entre eux vers des problématiques portant sur les « champs émergents » de l'épistémologie et de l'histoire des disciplines, de l'analyse de l'institution (telles l'histoire des sciences et de leur diffusion, ou l'institution et la socialisation de l'enfance et de la jeunesse). Plus largement, la formation des normaliens, voire leur sensibilisation aux enjeux des champs ainsi définis, seront des facteurs de renouvellement et d'innovation dans l'ensemble des recherches en histoire de l'éducation.

L'**UMR Education et politiques**, qui associe des chercheurs de l'INRP et des chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2, se constitue en un nouveau laboratoire de sciences sociales spécialisé sur l'éducation et privilégiant les approches constructivistes. L'évolution de la conjoncture politique appelle le développement d'observations des politiques d'éducation et de formation qui prennent en compte les différentes échelles régionales, nationales, européennes et internationales. Cette unité s'engagera dans une démarche prospective qui s'appuiera sur la

mise en forme des questions émergentes. Elle contribuera à inscrire l'INRP dans une dynamique de recherche internationale.

Quatre **équipes en projet** complètent ce pôle en s'attachant à des aspects spécifiques des politiques éducatives.

- **L'Equipe en projet *Accompagnement d'équipes en démarche de transformation à l'école*** exploitera les matériaux et données collectés à l'issue de la Recherche Ecole primaire pilotée par l'INRP de 1999 à 2002, afin d'établir une typologie des dispositifs d'accompagnement et de leurs effets en termes d'apprentissages et de formation.
- **L'Equipe en projet *Les politiques compensatoires face aux difficultés des élèves*** mettra en relation les difficultés d'apprentissage, les inégalités sociales des carrières scolaires et les pratiques (institutionnelles, enseignantes, éducatives). Prenant appui sur la recherche fondamentale et sur la mission de veille scientifique du Centre Alain Savary, les modes de questionnement cumuleront les apports des sociologies de l'éducation et de l'emploi, de la psychologie du développement et du travail, de la didactique.
- **L'Equipe en projet *Philosophie politique et morale de l'éducation*** analysera les rapports entre l'univers scolaire et les principes de la démocratie, en examinant les concepts de l'éducation démocratique. Elle se donne pour objectif, en éclairant l'expérience éducative, d'élucider des enjeux des débats en cours sur l'enseignement.
- **L'Equipe en projet *Le curriculum à l'épreuve du local et des populations à besoins spécifiques - Langues, Cultures, Identité*** étudiera les évolutions récentes observables dans l'effort de conciliation entre programmes nationaux et populations à besoins spécifiques, ainsi que leurs conséquences sur la formation des enseignants. Ce travail devra combiner les apports de la sociologie du curriculum, de l'histoire et de la géographie, des sciences du langage.

1.3 - 3^{ème} Pôle : Recherche sur les sciences et technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation.

Héritier d'un département qui a joué un rôle important dans la diffusion de ces technologies, ce troisième pôle est en cours de reconstitution et n'a pas vocation à devenir une structure autonome (*Cf. sur ce point la Note d'orientation*). Bien au contraire, il s'affirmera dans l'espace universitaire rhône-alpin en s'appuyant sur les points forts de l'INRP et en développant plusieurs partenariats externes en cours de constitution.

Les recherches menées dans ce domaine auront en priorité, sur la durée du premier contrat, un caractère finalisé; elles contribueront en particulier à la valorisation des résultats de la recherche conduite sur les nouvelles modalités de formation des enseignants. Des synergies avec les unités de recherche concernées du premier pôle et avec la veille scientifique et technologique seront méthodiquement recherchées.

L'engagement de l'INRP sur le secteur des technologies éducatives portera à compter de 2003 sur :

- Une participation à l'Equipe en projet *MTAH (Méthodes et Techniques de l'Apprentissage Humain)* sur la conception d'environnements interactifs d'assistance aux activités documentaires et à l'apprentissage, avec le futur pôle de recherche sur les Sciences et Technologie de l'Information et la Communication Educative de Grenoble.
- Un partenariat avec La Villa Media, programmé en matière de recherche finalisée sur les multimédias éducatifs et d'ouverture internationale des TICE.
- L'établissement déposera une demande de reconnaissance d'une ERTé sur l'étude en contexte réel des environnements informatiques et des plates-formes numériques d'apprentissage en partenariats avec le « Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes d'Information » de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et le laboratoire « Savoirs, diversité, professionnalisation » de l'Université Lumière Lyon 2.
- Deux équipes en projet, en collaboration avec des IUFM, devraient appuyer cette démarche :
 - **L'Equipe en projet Appropriation des outils informatisés par les stagiaires d'IUFM et impact sur les pratiques professionnelles** étudiera les réussites et les obstacles dans l'usage qui est fait des instruments technologiques dans des classes de différentes disciplines.
 - **L'Equipe en projet Nouvelles modalités de formation et de travail des enseignants assistées par les TIC** étudiera les conditions d'un apprentissage collaboratif du métier d'enseignant mobilisant des dispositifs incluant une part de travail à distance.

La mise en œuvre de ce programme de recherche exigera une constante vigilance sur l'équilibre à maintenir entre l'engagement de l'INRP dans une pluralité de partenariats par lesquels il s'intègre dans les procédures classiques de la recherche, et le maintien d'un positionnement scientifique suffisamment affirmé. Trois orientations seront privilégiées :

- constituer des alliances avec les équipes de recherche qui dans ce domaine parviennent à une reconnaissance internationale ;

- favoriser, dans les champs de recherche sur les TICE, l'implication des sciences humaines et sociales du domaine de compétence de l'INRP ;
- aider à la mise en relation des chercheurs et des praticiens qui, par leur travaux de recherche ou leurs responsabilités, accompagnent le développement des TICE. Il importe en particulier de favoriser les transferts d'expériences par les recherches comparatives précises et instrumentées.

La structuration de ce pôle en devenir doit se réaliser en synergie avec les autres dimensions de l'Institut.

Compte tenu de l'avancement du projet au moment de la signature du contrat d'objectifs, il conviendra de réaliser une expertise externe à mi-parcours pour orienter la seconde étape du contrat.

1.4 - Affirmer la contribution de l'INRP au développement des recherches dans le domaine de l'éducation et la formation.

L'engagement de l'INRP dans le développement des recherches comprendra trois dimensions :

- une aide à la structuration ou au développement des unités mixtes de recherche dont il est partie prenante ;
- une contribution et un accompagnement des « structures projets » (ERTé ou Equipe projet) qui, par leur thématique ou leur problématique, contribuent au renouvellement des approches scientifiques et à éclairer la décision des professionnels ou des décideurs en charge du système éducatif ;
- un engagement, aux côtés des meilleures équipes de recherche, pour accroître leur inscription dans l'espace international de la recherche.

L'INRP mobilise les moyens dont *il* dispose, notamment en matière de personnel (enseignants - chercheurs, chercheurs, enseignants français ou étrangers...) pour mettre en œuvre les priorités suivantes :

- La première des priorités est de consolider l'ancrage de l'INRP au sein des établissements d'enseignement supérieur, réalisé grâce à la création des UMR et des ERTé.
- La seconde priorité concerne les équipes en projet qui ne pourront se développer qu'en fonction de la disponibilité des personnels. S'agissant de structures temporaires, la double appartenance des enseignants-chercheurs à ces projets et à des équipes classiques est acceptée voire même encouragée. Afin de renforcer sa cohérence, l'établissement privilégiera les équipes-projets en relations dynamiques avec ses services ou ses unités de recherche. Il attachera cependant une attention particulière à la reconstitution de ses forces sur le pôle TICE.

L'examen des deux premiers pôles de recherche au regard des recommandations de la Note d'orientation montre le chemin parcouru mais révèle aussi les faiblesses du dispositif actuel :

- sur le premier pôle, l'INRP demeure absent de pans entiers de la production des connaissances sur les mécanismes de l'apprentissage et de la cognition.
- dans sa composition actuelle, le second pôle ignore de nombreux domaines des sciences humaines et sociales qui approchent des dimensions institutionnelles, géographiques, juridiques et économiques de l'éducation et de la formation.

L'INRP n'a certes pas vocation à couvrir l'ensemble des champs, mais son caractère national et thématique doit le conduire à développer des coopérations et apporter son concours à des travaux et des équipes mobilisant des approches et des disciplines qui lui sont étrangères. A terme, lorsque la consolidation des unités de recherche sera en bonne voie, l'INRP devra nouer de nouvelles alliances avec des équipes de référence pour répondre aux objectifs d'excellence qui sont les siens. C'est à ce prix que l'INRP jouera pleinement son rôle dans l'internationalisation de la recherche sur les questions d'éducation et de formation.

La structure par pôle présentée ici ne présage pas du contour de futurs départements. Il revient à l'établissement de choisir les formes organisationnelles provisoires qui répondront aux exigences de cette période de mutation. Néanmoins, la consolidation d'une politique de recherche propre à l'INRP, appuyée sur ses ressources scientifiques, ne pourra se constituer qu'en développant une vie scientifique forte, ouverte et exigeante. La polarisation qui organise le volet recherche a quelques vertus pour favoriser les échanges. La direction de l'INRP aura la responsabilité de présenter au conseil scientifique un programme de séminaires et d'écoles thématiques qui permettront de forger les perspectives scientifiques de l'Institut en vue de la préparation du second contrat d'objectif.

2. ASSURER UNE MISSION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE VEILLE ET DE DIFFUSION PAR UN RESEAU DE RESSOURCES ET DE FORMATION EN CONFORMITE AVEC LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

2.1 - Moderniser la bibliothèque dans le cadre de son transfert à Lyon.

Le transfert des collections de Paris à Lyon-Gerland est une opération lourde mais déjà bien engagée. L'installation complète et définitive de la bibliothèque doit être menée à terme début juillet 2003.

Les priorités affichées sur la période contractuelle, en parfaite cohérence avec le processus de transfert, sont les suivantes :

- **le signalement et le catalogage complets des fonds**, inachevés à ce jour, permettant un service au public principalement basé sur un catalogue informatisé, exhaustif, accessible à tous au niveau local et national. Un catalogue de près de 45 000 notices a été constitué, consultable en

interne et en externe sur le site de l'INRP. La rétroconversion de notices des anciens fichiers manuels permettra de l'enrichir de 55 000 nouvelles notices, après quoi 1/6 du fonds seulement (90 000 fiches environ) sera catalogué informatiquement. Un effort considérable restera donc à accomplir. L'opération de catalogage aura pour corollaire la poursuite d'un travail d'échanges des doublons avec d'autres structures de recherche ou de formation, de reconstitution de collections complètes, de mise en complémentarité avec les fonds du Musée national de l'éducation;

- **la conservation préventive, la maintenance et la restauration des fonds**: il s'agit là d'opérations lourdes de protection (mises sous cartons protecteurs) et de reliure à programmer sur au moins deux contrats quadriennaux ;

- **la poursuite de l'effort engagé pour les acquisitions** (ouvrages et périodiques, y compris sous forme électronique) ;

- l'élaboration d'un **programme de numérisation**, qui sera conçu dans une logique d'expérimentation et d'appui aux actions de conservation et de maintenance des fonds patrimoniaux ;

- le travail sur la **réinformatisation de la bibliothèque**, qui devra être prévu dès la fin de la présente période contractuelle, dans la perspective non seulement d'une intégration au système d'information de l'établissement mais également de la constitution d'un catalogue unique commun aux trois bibliothèques implantées sur le site de Gerland. Le système Loris, implanté en 1997 à la bibliothèque, s'avèrera alors obsolète.

L'Etat délèguera sur le chapitre 36.11 art.20 pour les années 2003, 2004, 2005, 2006 la somme de 15 000 euros par an à l'INRP pour sa bibliothèque sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité au cours de l'exercice.

2.2 - Moderniser et étendre les activités du Musée National de l'Éducation, le conforter comme tête de réseau.

Riche de près de 500.000 pièces relatives à l'histoire de l'éducation en France (estampes et peintures, manuscrits et imprimés, archives photographiques et objets), le Musée national de l'Éducation (MNE) est l'un des cinq musées scientifiques nationaux relevant des ministères chargés de l'Éducation nationale et de la Recherche. Implanté depuis 1980 dans l'agglomération rouennaise, il dispose, à Mont-Saint-Aignan, d'un Centre de ressources ouvert aux chercheurs et, au cœur de Rouen, d'un Centre d'expositions destiné à tous les publics (Maison des Quatre Fils Aymon). Depuis plusieurs années, la direction de l'institut s'est attachée à promouvoir l'idée d'une rénovation globale du musée, impliquant un réaménagement complet de son Centre de ressources. Cette opération, inscrite au Contrat de plan État - Région de Haute-Normandie, permettra au musée d'assumer pleinement ses missions essentielles : la conservation et la gestion de ses collections ; la mise à disposition de ses ressources (sur place et à distance) et leur valorisation par ses productions scientifiques, documentaires et muséographiques. À cette fin, le musée sera prochainement doté d'un conseil scientifique.

Le musée s'attachera par ailleurs à développer ses liens avec les musées locaux de l'école et de l'éducation, en assumant, notamment par la mise en commun de sa base inventaire, un rôle de

tête de réseau. Il lui reviendra également de jouer un rôle moteur dans le développement d'un réseau international des musées qui oeuvrent dans ce secteur patrimonial émergent.

Dans cette perspective, les domaines de la conservation, du patrimoine et de la médiation culturelle seront confortés et une attention particulière sera apportée à la conservation préventive des objets. Les priorités du présent contrat sont par conséquent :

- Faire connaître les fonds du MNE à travers son **site rouennais et des expositions itinérantes**. Le site d'exposition (Maison des Quatre Fils Aymon) est réouvert depuis décembre 2001, après une réhabilitation architecturale et une rénovation muséographique complètes. Sa fréquentation est en croissance. Il sera nécessaire, avant 2006, de faire évoluer les thématiques de l'exposition et de favoriser une diffusion plus large de la connaissance des fonds par l'organisation d'expositions itinérantes (objets ou photographies).

- Assurer les mesures indispensables de **conservation et de catalogage des fonds**. Concrètement, une large partie des fonds du MNE appellent d'urgence des mesures de conservation, de restauration et de catalogage que des conditions de stockage désastreuses ont rendues impossibles jusqu'ici. Les crédits de location d'un entrepôt (spacieux, salubre et sécurisé), prévus au budget 2003, vont changer considérablement la situation. Une évolution de la base-inventaire MNEMOSYNE (75 000 fiches), développée en conformité avec les exigences des collections muséographiques, mais actuellement non compatible avec les catalogues informatisés de la bibliothèque, et l'engagement d'un processus de numérisation pour une large mise à disposition des documents précieux seront nécessaires.

- Installer un important **centre de ressources (prévu en 2006)**, après réhabilitation de locaux dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région Haute-Normandie. Le projet, réalisé sur le site de l'Avalasse à Rouen est fondé sur la diversification des services à assurer en vue des différents publics-cibles.

- **Confirmer l'insertion dans un réseau national et international de musées** consacrés à l'éducation.

2.3 - Construire une veille scientifique, documentaire et technologique éprouvée, appréciée et vivante.

L'INRP doit approfondir sa réflexion et son programme d'action dans ce domaine: cerner les objectifs et les démarches des trois types de veille, se placer d'emblée dans la perspective d'une information mondialisée, identifier les créneaux à investir, réunir les moyens humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre, établir sur 2003-2006 un échéancier de réalisations prenant en compte les capacités d'une montée en puissance qui ne pourra être que progressive.

Trois chantiers sont à mettre en œuvre de façon prioritaire :

- Etablir un **bilan-diagnostic des bases de données** de l'INRP et des divers supports de diffusion (dont les sites spécialisés, les parties des revues qui publient des notes de synthèses, etc.);

- Mettre en œuvre une **fonction d'observatoire**, complémentaire de celle qu'exercent déjà d'autres organismes pour l'identification des produits de recherche existants, mais aussi pour la détection anticipée des problématiques émergentes. Cette fonction ne pourra pas s'exercer sans une

clarification préalable, notamment sur le rôle de l'INRP par rapport à d'autres structures (dont le PIREF) et sur la répartition de cette fonction entre les équipes de recherche et une structure centrale ou transversale;

- Mettre à disposition des publics de chercheurs, de responsables et de praticiens des notes de synthèse, des données, des notes critiques ou des recensions. Ces produits de la veille scientifique ou documentaire devront satisfaire aux critères de qualité, d'adéquation aux besoins et d'accessibilité. Il est nécessaire de les concevoir en termes de service rendu par rapport à des destinataires bien identifiés.

2.4 - Ancrer les activités éditoriales sur le nouveau projet scientifique de l'INRP.

Une politique éditoriale doit être définie en se référant aux quatre points soulignés par la note de cadrage : « un effort de recentrage de l'ensemble des publications, la cohérence des choix et la définition d'une spécificité de l'INRP, l'exigence de qualité, l'ouverture des publications à des productions extérieures ». Cette politique, intégrant l'interdépendance entre activités de publications et veille scientifique, doit concilier mission de service public et exigences économiques.

A l'horizon du présent contrat, plusieurs priorités sont à mettre en œuvre :

- **L'ouverture des publications** à des auteurs externes et à des coéditeurs, à concilier avec un certain degré de recentrage thématique des ouvrages et des revues sur les champs de compétence prioritaires de l'institut. La mise en place d'un comité éditorial, comprenant des membres extérieurs au propre réseau INRP et des chercheurs étrangers, est primordiale. L'actuel comité a préconisé une opération d'expertise externe des huit revues, prévue pour le 1er semestre 2003. Ses résultats pourraient permettre des réorientations, voire des cessions à d'autres organismes et l'émergence d'une revue internationale en ligne (mentionnée ci-après). L'institut doit en effet clarifier la répartition des tâches avec les organisations qui publient des revues analogues dans les champs voisins.

- Le développement des traductions et la mise en chantier d'une **revue internationale en ligne** de recherche en éducation. Plus généralement, l'ouverture des publications, et notamment des revues, à des publications européennes et étrangères, en français ou en langue originale (anglais/espagnol) avec traduction d'un abstract, est souhaitée. La publication annuelle d'un recueil d'articles étrangers sur les questions vives de la recherche en éducation et formation est également envisageable.

- Une **diversification prudente mais nécessaire des supports de publication**. Le site web devra devenir un site de référence de la recherche dans les domaines de *l'éducation* en France mais aussi à l'étranger. Dans le cadre de la numérisation, l'INRP se rapprochera d'une part de la BNF et d'autre part des animateurs du « Programme numérisation pour l'enseignement et la recherche ».

- Une **gestion rigoureuse des stocks et une stratégie dynamique de promotion et de diffusion** pour donner une notoriété et une visibilité aux publications. Un équilibre doit être atteint entre les recettes et l'ensemble des coûts directs et indirects.

2.5 - Développer la mission de formation à l'intersection entre ressources et recherches.

Il s'agit là d'une mission importante pour la diffusion des résultats de la recherche, notamment par l'intermédiaire de la formation des enseignants. De plus, elle conforte la politique partenariale avec les universités et les IUFM. Elle devra être construite sur la durée du contrat.

A l'intersection entre ressources et recherches, la mission de formation confiée à l'INRP s'exercera :

- Pour une part accrue, dans **des écoles doctorales**, par le biais des UMR. On ne peut en effet dissocier ces formations doctorales de la fonction globale de formation de l'INRP car elles constituent un vivier pour construire des formations originales, en s'appuyant sur les connaissances nouvelles en cours d'élaboration.

- De façon prééminente, dans la formation de formateurs, sur des thématiques et selon des modalités à fixer en concertation avec les IUFM et la DESCO. Deux types d'approche seront proposés :

* la **définition d'une offre pluriannuelle**, qui sera articulée à l'analyse des besoins de formation des différents publics et construite en coopération avec les IUFM et d'autres partenaires qui viendront compléter le potentiel propre de l'INRP. Elle prendra la forme d'un ensemble co-organisé de séminaires ouverts, de journées d'étude et d'universités d'été. Elle favorisera autant que possible la dimension européenne voire internationale.

* l' **élaboration de solutions de formation à la demande**, offertes partiellement à distance et s'appuyant sur des dispositifs d'échange utilisant Internet. Cette offre devrait s'ancrer avec une certaine stabilité en plusieurs points du territoire et s'effectuer en collaboration avec des départements universitaires, en particulier pour des formations de troisième cycle professionnalisées de niveau master.

3. MODERNISER, DEVELOPPER ET OUVRIR L'ETABLISSEMENT

3.1 - Gérer la maintenance et l'extension du patrimoine.

L'évolution du patrimoine de l'INRP, sur la durée du présent contrat, est déterminée par un ensemble de facteurs :

? La délocalisation de l'institut à Lyon,

? Le changement d'affectation des locaux du 29, rue d'Ulm à Paris au profit de l'ENS Ulm,

? Le transfert d'une partie du fonds documentaire dans la bibliothèque de Gerland,

? Le développement du Musée National de l'Education à Rouen.

Cette évolution patrimoniale se caractérise notamment par la construction d'un bâtiment à Lyon-Gerland à proximité de la bibliothèque [...] Denis Diderot et par l'extension du Musée National de l'Education en centre ville à Rouen.

1- LES SITES LYONNAIS :

La construction d'un bâtiment à Lyon **Gerland** est inscrite au CPER Rhône Alpes. Son coût de 4 573 470 €, financés par l'Etat, a été réévalué et une enveloppe de 2 286 735 € supplémentaire allouée à ce projet.

Ce bâtiment, dont la surface prévue est de 4200 m² SHON et dont la livraison est attendue pour 2004, accueillera le siège de l'Institut ainsi que des salles banalisées pour la formation et la recherche.

La construction du nouveau bâtiment permettra d'accroître les surfaces affectées à l'INRP et d'assurer ainsi le développement de ses activités. La bibliothèque verra sa superficie augmenter de 43% *du fait des surfaces* qui lui sont dédiées au sein de la bibliothèque Denis Diderot (3200 m² environ) ; des surfaces supplémentaires lui seront *par ailleurs* affectées dans le nouveau bâtiment.

Sur le site de **Saint-Fons**, où l'INRP occupe aujourd'hui 3 940 m² mis à disposition par la COURLY, il est prévu que l'Institut conserve au-delà de 2004 l'usage de 1130 m² de locaux dédiés à la logistique et à la formation, sous réserve d'aménagement des transports urbains et d'une sécurisation renforcée du site.

2- LE MUSEE NATIONAL DE L'EDUCATION ET LE CENTRE DE RESSOURCES :

Le Musée National de l'Education (MNE), service déconcentré de l'INRP, occupe actuellement 2200 m² sur deux sites distincts :

? Un centre d'exposition de 800 m², au cœur de Rouen, rue Eau-de-Robec (Maison des 4 fils Aymon), récemment réhabilité mais qui nécessite un ravalement des façades,

? Un centre de ressources au Mont Saint-Aignan de 1400 m² sur 8 bâtiments dont un datant de 1637. Ce centre est arrivé à saturation et souffre de nombreux dysfonctionnements. Le projet de réhabilitation d'un lycée hôtelier, rue de l'Avalasse à Rouen, inscrit au CPER Haute-Normandie, permettra de regrouper dans de bonnes conditions la totalité des collections et documentaires du MNE se trouvant aujourd'hui à Mont Saint-Aignan.

L'Etat allouera à l'établissement une subvention spécifique lui permettant de procéder au ravalement du centre d'exposition.

Au terme de leurs constructions, les nouveaux bâtiments de l'INRP permettront à l'établissement de mettre en oeuvre la politique scientifique et pédagogique qu'il s'est fixée, ainsi que la réalisation des missions que l'Etat lui a assignées dans le cadre du décret du 14 janvier 2000.

3.2 - Actualiser le système d'information et de communication.

Le système d'information et de communication de l'INRP sera restructuré dans la première phase du contrat, en fonction de la nouvelle configuration de l'établissement. L'effort notable de modernisation, accompli dans le cadre du Schéma directeur informatique 2001-2003, sera ainsi poursuivi sur les matériels mais surtout sur les produits (logiciels...). Outre les perfectionnements techniques qui y seront apportés, une augmentation du volume et de la rapidité des échanges électroniques est attendue. Les actions suivantes seront engagées :

- **L'informatisation de l'ensemble documentaire** que constituent la bibliothèque et le Musée, évoquée plus haut.

- **L'amélioration de la diffusion des résultats de la recherche par l'internet** (sites spécialisés, publications en ligne). Le nombre des documents disponibles sur le serveur est passé de 745 pages en mars 1997 à plus de 15 000 pages en 2002. Plus de 80 000 notices, provenant de 12 catalogues et bases de données, sont offertes à la consultation libre et gratuite. Outre le développement quantitatif prévisible, l'amélioration qualitative des modes d'accès aux services offerts sur internet constitue un chantier permanent et prioritaire pour les prochaines années..

- Une réflexion sur un **projet global de numérisation, d'archivage et de diffusion des ressources numériques**. Un ensemble commun d'outils et d'approches permettra une offre techniquement plus cohérente, qui se devra d'évoluer pour rester crédible dans un environnement compétitif.

- La poursuite de la **modernisation des outils de gestion et d'administration**. Cette nécessaire évolution soulève des problèmes pratiques : adaptation fine des logiciels aux besoins réels ; besoins de formation des opérateurs et usagers. Ainsi, parallèlement à l'amélioration des outils et à l'extension de leurs possibilités de paramétrage, un effort particulier de formation continue s'imposera.

3.3 - Améliorer le fonctionnement de la communication interne et externe.

La communication interne et externe sera un facteur important de réussite du contrat :

- par une **stratégie active de communication institutionnelle** permettant à l'institut de se faire mieux connaître et reconnaître à l'échelle nationale et internationale. Elle nécessite, entre 2002 et 2006, des actions soutenues et la mobilisation des outils et supports adaptés.

- * Pour assurer rapidement une large notoriété des évolutions engagées (2002-2003) : création de deux documents d'information, l'un présentant le nouvel INRP, l'autre son organisation ; réorganisation des pages institutionnelles du site internet.

- * Pour soutenir l'implantation de l'INRP dans son nouvel environnement géographique (de 2003 à 2005) : information régulière des presses régionale et nationale ; intégration renforcée dans les réseaux scientifiques et culturels régionaux de Rhône-Alpes et de Haute-Normandie ; création d'un cycle de rencontres publiques à l'INRP.

- * Pour entretenir la visibilité et développer la notoriété de l'INRP aux niveaux national et international (de 2003 à 2006) : contribution aux opérations de communication organisées par les tutelles, en France et dans les aires géographiques de développement international de l'INRP (Europe, francophonie, communauté scientifique anglo-saxonne) ; systématisation de l'usage de trois langues (français, anglais, espagnol) ; création et diffusion d'une lettre d'information en ligne.

- par un **soutien approprié à chacun des secteurs d'activité** de l'établissement (recherche, ressources, veille scientifique, formation, patrimoine muséographique, documentation, publications), qui encouragera leur progression et leur assurera la notoriété qu'ils méritent. Les

priorités de ce contrat sont : assurer la notoriété des activités scientifiques, élargir la fréquentation du Musée, augmenter les ventes de publications.

- par un **dispositif de communication interne** assez efficace pour maintenir en cohésion un institut établi sur plusieurs sites géographiques et investi dans des partenariats multiples, en favorisant la circulation ascendante, descendante et transversale de l'information.

3.4 - Recentrer les structures organisationnelles et clarifier la répartition des moyens.

Prenant en compte un ensemble de contraintes, institutionnelles et conjoncturelles, l'évolution des structures est orientée par les préoccupations suivantes :

- **Préserver la cohérence et la cohésion de l'établissement.** En complémentarité d'une politique résolue d'ouverture, s'imposent des dispositions propres à préserver voire à renforcer l'unité de l'établissement. Organiser les composantes dans des ensembles identifiables ne doit pas surtout pas conduire à les disjoindre, mais doit permettre de tisser entre eux et en leur sein des liens d'un nouveau type.

- Assurer **les lisibilités interne et externe** par une structure déclinée en unités / missions / services.

Il est proposé que les différentes activités de l'INRP s'effectuent dans le cadre de structures qui, au moins à titre conservatoire et avec les caractéristiques précisées ci-dessous, sont désignées comme unités, missions et services.

* Les dénominations envisagées, délibérément génériques, seront ultérieurement à préciser ou à stabiliser. Le terme **unité** réfère d'une part à des équipes de recherche (UMR, ERTé, Equipes en projet), d'autre part à des fonctions plus diversifiées de conservation / production / mise à disposition de ressources. Le terme **mission** renvoie à des composantes en cours de construction (Veille scientifique et technologique, Formation) ou de redéfinition (TICE). Le terme **services** recouvre les services de fonctionnement général et des services communs, identifiés davantage en référence aux besoins des utilisateurs.

* La structuration proposée est conçue comme **expérimentale et provisoire**. Elle devrait, sur la période 2003-2004, permettre une transition vers une organisation pleinement en adéquation avec les axes du contrat d'établissement. Des fonctions complémentaires en cours de redéfinition (Relations internationales, Information - communication, TICE) ou en émergence (Veille scientifique, Formation) seront à titre temporaire rattachées à la direction, voire confiées à un chargé de mission auprès du directeur (Politique éditoriale, Evaluation).

- La structure devra permettre la construction d'une cohérence entre Recherches, Formation, Ressources et Veille scientifique, en préservant la distinction des missions et des responsabilités. Chaque unité ou service peut être impliqué dans plusieurs missions et une mission peut s'appuyer sur plusieurs services. Une même personne peut être impliquée dans plusieurs unités ou services, pour autant que les priorités soient définies et déclinées pour l'ensemble des personnes concernées.

- Intensifier les **actions de rationalisation des moyens** ;

L'évolution des structures organisationnelles a pour corollaire une modification correspondante des modalités de répartition des moyens – humains et financiers – de la politique scientifique, articulée jusqu'ici à une organisation traditionnelle en départements / missions / services.

Les objectifs suivants seront poursuivis sur la période contractuelle :

* Adopter des modalités explicites et concertées de répartition et de mutualisation des moyens dans le prolongement des premiers travaux de la Commission des moyens mise en place en 2001.

* Promouvoir une gestion des équipes mixtes (UMR, ERTé, Equipes en projet) fondée sur des conventions passées avec les partenaires.

* Etablir une programmation des dépenses (international, communication...) strictement liée à l'élaboration préalable de projets validés et à l'augmentation des ressources propres (publications).

* Mettre en place des outils permettant l'analyse des coûts.

* Définir et mettre en œuvre un dispositif de contrôle de gestion.

3.5 - Assurer une insertion satisfaisante des personnels et engager l'évolution du cadre d'emploi.

Les actions à mener au titre de cet axe stratégique se situent dans un triple contexte de la délocalisation à Lyon, d'une modification radicale de l'organisation scientifique, enfin d'une pyramide des âges incluant une proportion massive de personnels en fin de carrière. Il paraît donc nécessaire de distinguer les prescriptions relatives à la phase de délocalisation (2003-2004) et celles qui valent sur la durée entière du contrat. Par ailleurs, la gestion du personnel doit intégrer, outre les personnels affectés ou détachés, le large ensemble des personnels associés (demi - postes, HSA, HCTD).

- Sur les années 2003 et 2004, le **dispositif d'accompagnement individualisé** sera maintenu :

* pour les personnels ne souhaitant pas rejoindre Lyon (bilans de compétences, identification des possibilités de reclassement, facilitation de la mobilité professionnelle)

* pour les personnels optant pour une installation à Lyon (insertion professionnelle et sociale, en liaison avec les organismes locaux).

- Sur la durée du présent contrat :

* **Mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.** Cette action est fondamentale et doit être envisagée pour l'ensemble du personnel, y compris pour les personnels associés : identification des statuts et des métiers nécessaires, possibilités de «repyramidage», programmation pluriannuelle des recrutements, rationalisation de la répartition des moyens additionnels alloués à l'INRP (demi-postes, HSA, HCTD), régulation du recours aux vacataires.

* En vue d'engager l'établissement dans cette dynamique de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, **élaboration d'un bilan social** qui renforcera le dialogue social.

* Renforcement du **dispositif de formation**, en vue d'un élargissement des compétences favorisant la mobilité professionnelle, les promotions internes et la résorption de la précarité.

* **Collaborations** avec des établissements d'enseignement supérieur voisins et avec les centres académiques de formation administrative des académies concernées (pour les préparations aux concours ATOS particulièrement).

* **Consolidation du dispositif Hygiène et Sécurité**. Un Comité Hygiène et Sécurité existe depuis 2001, les ACMO *sont désignés* ; un programme de prévention annuel *doit maintenant être mis en place*.

36 Mettre en œuvre une politique efficace de coopération internationale.

Une politique d'établissement se construit selon des choix raisonnés (en fonction du projet scientifique, des priorités ministérielles, d'engagements volontaristes...) et engage l'ensemble de l'institution, ce qui la distingue d'une « activité à l'international » qui ne peut être que la somme aléatoire d'initiatives particulières.

Les priorités de la politique internationale de l'INRP sur la période du présent contrat sont les suivantes :

- **Participer à la construction d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie**. L'établissement identifiera les homologues européens avec lesquels il envisage de resserrer les échanges et de mener des études communes sur les priorités communautaires, mais aussi sur les pratiques de diffusion de la recherche pédagogique auprès des acteurs.

- **Promouvoir la recherche en éducation au sein des espaces francophones**. L'établissement s'appuiera sur la connaissance des programmes dans le domaine de l'éducation conduits par les grands bailleurs de fonds (Banque mondiale, ONU...) et sur une étude critique des principes qui sous-tendent ces programmes. La contribution française à la recherche européenne et internationale en éducation gagnera à privilégier un réseau de partenaires d'excellence avec lesquels l'INRP poursuivra ses relations.

- **Assurer une reconnaissance de l'expertise et des productions françaises au sein de la recherche en éducation des pays avancés**. En direction de ces pays, l'INRP a vocation à développer les échanges scientifiques et d'informations et à promouvoir l'expertise françaises. En ce sens, les contacts pris avec des organismes comme le Consortium for Policy Research in Education que coordonne l'université de Philadelphie ou le Korean Educational Development Institute de Séoul, avec lequel l'INRP a récemment signé une convention, sont appelés à se consolider et à se diversifier. Des chercheurs pourront être invités sur des postes réservés aussi bien sur la base des besoins de la production de ressources ou de la veille que dans le cadre de programmes de recherche.

- **Mieux valoriser les relations internationales conduites par certaines composantes** qui bénéficient d'une forte notoriété ; par exemple, le musée, mais surtout le centre Alain Savary sur la thématique de la discrimination positive et l'ERTé « La main à la pâte ».

4. MESURER LES REALISATIONS ET LES IMPACTS.

Au terme de la première contractualisation (2002-2006), l'ensemble du fonctionnement et des axes constitutifs du contrat d'établissement de l'INRP sera soumis à une expertise externe.

En amont de cette évaluation, l'institut se donnera les moyens de réguler son action et d'en dresser un bilan :

- en fixant les objectifs d'une évaluation interne ;
- en définissant des critères et des indicateurs pertinents ;
- en planifiant les modalités d'application .

A titre d'exemple, une première trame d'indicateurs, non limitative, est présentée. Elle devra être complétée dans le cadre de la mission d'évaluation interne.

? En matière de recherche :

- Evolution des participations des enseignants - chercheurs aux enseignements des Ecoles Doctorales (Nombre d'heures d'enseignement dans des établissements autres que l'INRP)
- Nombre de doctorants inscrits dans les UMR de l'INRP
- Propositions d'expertises ou de contribution à des programmes ou groupes de réflexion.
- Nombre de publications homologuées et indices de citation. (revues françaises et étrangères)

? En matière de visibilité internationale :

- Nombre de doctorants et de chercheurs étrangers accueillis.
- Nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs réservés pour ce type d'accueil.
- Nombre de chercheurs des unités de l'INRP invités à l'étranger.
- Expertise demandée par des instances non françaises.
- Connexion au système d'information en provenance de l'étranger.

? En matière de ressources :

- Dans le domaine des activités de musée : indicateurs de fréquentation, de consultation des collections et de réalisation ou de participation à des collections.
- En matière de système d'information et de communication : évolution année par année du nombre de "visiteurs" du site WEB.
- En matière de publications : évolution du stock, montant des ventes et des abonnements, indices de notoriété des ouvrages et revues publiés.
- Suivi de la performance et satisfaction des usagers pour les activités de mise à disposition des ressources (diffusion, bibliographie, internet).

? En matière de gestion :

- Connaissance des coûts des différentes activités.
- Volume des redéploiements de personnels, adéquation des profils des agents aux emplois, rééquilibrage entre catégories A, B, C.